



REGLEMENT Randos VTT – Multisports Festival du Vercors

Samedi 16 mai 2020

1. Généralités et organisation

Les randos VTT du Multisports festival du Vercors sont organisées par la société Dose de Sport (SIRET : 82036770400013) représentée par son président Théo Micheletti.

Ces épreuves réunissent trois randonnées VTT XC/All Mountain le samedi 16 mai 2020.

2. Définition de l'événement

Pendant ce week end sportif, plusieurs épreuves VTT auront lieu:

- Samedi 16 mai 2020 :

- Boucle 10km (accessible aux familles et personnes non initiées aux VTT) et environ 250m de D+ (départ groupé)
- Boucle 24km et environ 700m de D+ (départ groupé)
- Boucle 40km et environ 1350m de D+ (départ groupé).

Ces randonnées sont à profil majoritairement roulants et sont parfaitement adapté à la pratique du VTT crosscountry. La randonnée 40km possède quelques portions assez engagées ou un minimum de bagage technique est nécessaire.

Ces randonnées sont ouvertes à tous. L'âge minimum pour les mineurs est fixé à 8ans sur la boucle famille, 11 ans sur la boucle 22km, et 14 ans sur la boucle 40km (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Ces randonnées ne sont pas des compétitions et ne possèdent ni classement, ni chronométrage. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient. Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

L'ensemble des départs et des arrivées de ces randonnées se feront depuis le site du tremplin olympique de Saint Nizier du Moucherotte (38).

Les VTTAE sont autorisés et s'élanceront avec un horaire de départ propre à leur catégorie (quelques minutes avant le départ des VTT).

3. Conditions de participation

Les épreuves VTT du Multisports Festival du Vercors sont ouvertes à tous, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (ou FSGT/Ufolep) ou non.

Une inscription à une épreuve est nominative.

Toutes les inscriptions se feront directement sur internet via le site :

<http://www.njuko.net/mfv2020/>

(dans la limite des places disponibles)

Pour les inscriptions sur place, une majoration de 5€ est applicable.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- ⇒ S'être acquittés des droits d'inscription,
- ⇒ Se conformer au présent règlement,
- ⇒ Se conformer à l'équipement obligatoire,
- ⇒ Présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- ⇒ Être âgé du minimum requis en fonction de l'épreuve choisie (date de naissance faisant foi, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

4. Retrait des plaques et pack participant

Il sera possible de retirer sa plaque de départ la semaine précédant l'événement, le jeudi soir 14 mai ou le vendredi soir 15 mai entre 17h et 19h dans un lieu de l'agglomération grenobloise restant encore à déterminer et qui sera communiqué aux participants quelques semaines avant l'événement.

Il sera également possible de retirer sa plaque de départ directement depuis le village événement (qui se tiendra dans la raquette d'arrivée du tremplin olympique de Saint Nizier du Moucherotte) le samedi 16 mai à partir de 7h30.

Pour retirer son pack participant, un justificatif d'inscription ou une pièce d'identité en cours de validité devront absolument être présentés.

5. Parcours et Balisage

- ◆ Les parcours sont balisés par de la rubalise, flèches, et divers panneaux directionnels. Les points dangereux seront surveillés par des signaleurs agréés et seront signalés et protégés.
- ◆ Les départs seront matérialisés par de grandes oriflammes et lignes au sol. Les arrivées seront indiquées par des panneaux.
- ◆ Afin d'éviter tout accidents, le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées.
- ◆ Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter les tracés des épreuves.
- ◆ Toutes les coupes, non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long des parcours pour constater toutes infractions au règlement.
- ◆ Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent.
- ◆ Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.
- ◆ En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué sur la plaque).
- ◆ En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation

6. Obligation d'équipement et de comportement

- ◆ Pensez à bien vérifier le bon état de marche de votre VTT avant de vous lancer sur les tracés du Multisports Festival du Vercors. Les VTT doivent avoir un bon état général, un cadre non fendu et des freins fonctionnels.
- ◆ Pour les randonnées : Casque VTT homologué obligatoire, autres protections recommandées.
- ◆ Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.
- ◆ Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.
- ◆ Il est obligatoire de conserver sur soi un téléphone portable.
- ◆ Un kit de réparation est à prévoir : au minimum 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse de premiers soins.
- ◆ Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne change très vite, et les orages sont fréquents.
- ◆ Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Tout comportement dangereux ou anti sportif sera sanctionné par un retrait de la plaque de cadre.
- ◆ Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition par l'organisation au niveau des remontées mécaniques et des zones de ravitaillement.

7. Assurance et responsabilité

- ❖ L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement.
- ❖ L'organisation assure également les participants ayant payés leur inscription et porteurs d'une plaque de cadre officielle de l'événement et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...) pour tout accident causé aux tiers. Cette assurance s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.
- ❖ Une assurance « individuelle accident » est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne.
- ❖ Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'évènement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.
- ❖ Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.
- ❖ Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption (orage ou grave intempérie) les ravitaillements et les animations restant en place.
- ❖ L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.



8. Engagement des participants et modification de l'événement

Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image pour toutes parutions d'images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans la presse, TV, Internet ou autres supports numériques.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les épreuves VTT du Multisports Festival du Vercors.

Toute inscription aux randos VTT du Multisports Festival du Vercors implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre.